SyMPaC
PAYS DU CALAISIS

DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL
DU 19 MARS 2025

FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par la production d'une fiche de calcul du résultat et du compte de gestion certifiés par le comptable conformément aux dispositions de l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ou, s'il n'a pu être établi, d'une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget. Ces résultats sont validés par le Comptable Public.

Le budget du SyMPaC est un budget de flux (émission des titres et des mandats) et que le résultat de l'exercice est déterminé par la différence entre les titres émis (les recettes) et les mandats émis (les dépenses). Le résultat de l'exercice s'ajoute au résultat de clôture de l'année précédente pour constituer le résultat de clôture de l'année.

L'ensemble de ces éléments, résultats de l'exercice 2024, résultats de clôture 2024 et besoin ou excédent de financement, vous est présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Reprise anticipée des résultats 2024	Prévision d'affectation en réserve Recette au 1068	0,00 €
	Report en investissement Recette au 001	317 334,95 €
	Report en fonctionnement Recette au 002	396 001,78 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2024.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :
- son envoi en Sous-préfecture le : 21 mars 2025
- son envoi à l'affichage le : 21 mars 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 mars 2025

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 23/04/2025
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN

COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN **(Grand Calais Terres & Mers) ;**

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH **(Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;**

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR **(Communauté de Communes Pays d'Opale).**

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN **(Grand Calais Terres & Mers) ;**

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY **(Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;**

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE **(Communauté de Communes Pays d'Opale).**

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND **(Grand Calais Terres & Mers).**

Secrétaire de séance : M. KIDAD